



# Le P'tit journal

bulletin d'informations de la commune d'Heiltz-le-Maurupt - décembre 2008 n°0



## Ecoles : des projets, des idées ...

*La Communauté de Communes des Trois Rivières semble décidée à se pencher sur le problème de la vétusté de ses locaux scolaires.*



### Cantine et garderie

Depuis les dernières élections, les écoles sont souvent au cœur des discussions intercommunales et les pistes sont nombreuses : un nouveau groupe scolaire regroupant une véritable offre de services aux parents, enfants et à l'équipe enseignante ou la réfection des locaux existants en leur adjoignant en un seul lieu (qui reste encore à définir) une cantine et une garderie ? Aucune décision n'a encore été prise ... cantine et garderie signifiant la suppression pour les "externes" du transport du midi, le bus étant alors réservé aux enfants prenant leur repas à la cantine, il est essentiel de bien cerner les besoins.

Aucune étude financière n'est engagée, pour l'instant seul circule un sondage dans les communes concernées afin d'en définir l'éventuelle nécessité.

### Les MAP (Modules d'Aide Personnalisée)

Mise en place des MAP depuis la rentrée 2008. Ces modules se déroulent hors temps scolaire à la fin des cours, 2 fois 1 heure par semaine. Le transport retour est à la charge des parents car aucune solution de transport n'a été apportée par le Conseil Général. Les élus ont signifié leur forte réprobation devant ce qui peut être perçu comme une démission du Conseil Général et qui ne met pas les enfants sur un pied d'égalité ! En effet tout le monde n'a pas la possibilité d'aller rechercher son enfant à la sortie de la séance de soutien.

Les modules sont cependant mis en place et les équipes enseignantes font leur possible pour que tout se déroule au mieux.

### TIC (Technologies d'Information et de Communication)

Afin de permettre à l'équipe enseignante de travailler dans les meilleures conditions possibles pour l'application du programme, l'école primaire a été récemment équipée par la Communauté de Communes de 5 nouveaux ordinateurs complets et mis en réseau.

Nota : Depuis novembre 2000 un brevet technologies d'information et de communication (B2I niveau 1) sanctionne les compétences acquises par les élèves de primaire.

## Les commissions communales

### Bâtiments communaux :

René Martinez, Thierry Lignot, Michel Bailly, Marcel Richet, Jean Claude Dubéchet.

**Bois et plantations :** Michel Bailly, Pierre Mathieu, Joseph Richard, Marcel Richet, Jean Paul Muneaux, Bernard Thiolière, Jean Claude Dubéchet, Eric Lelorrain.

### Voirie et Environnement :

Michel Bailly, René Martinez, Guy Sallès, Thierry Noisette, Joseph Richard, Marcel Richet.

### Eau et Electricité :

Jacky Muneaux, Thierry Lignot, René Martinez.

### Sapeurs Pompiers :

Michel Bailly, Thierry Lignot.

### Fêtes et Cérémonies :

Huguette Rossard, Claudine Dubéchet, Martine Bardet, Stéphane Hette, Jacky Muneaux.

### Fleurissement du village :

Huguette Rossard, Claudine Dubéchet, Daniel Rossard.

### Communication :

Jacky Muneaux, Stéphane Hette, Martine Bardet, Claudine Dubéchet, Laurent Chesnel, Christian Muneaux.

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :** Il est présidé par le maire et

composé de 4 membres du conseil municipal : Huguette Rossard, Claudine Dubéchet, Martine Bardet, Guy Sallès, 3 membres hors conseil désignés par le maire : Andrée Bailly, Barbara Bardet, Jacqueline Boukheit et un membre désigné par l'UDAF, Jeanne FERON.

### Commission communale des impôts directs :

Elle est arrêtée par le directeur des services fiscaux du département parmi une liste de 24 noms établie par le maire. Elle est présidée par le maire ; Commissaires titulaires : Michel Bailly, Huguette Rossard, François Mauret, Gisèle Combel, Marthe Grasset, Michel Ménard (de Villers le Sec). Commissaires suppléants : Pascal Tallarico, Martine Bardet, René Martinez, Patrick Féron, Pierre Mathieu, Robert Collard (de Jussecourt-Minecourt).

### Commission d'appel d'offres :

René Martinez, Thierry Noisette, Huguette Rossard, Thierry Lignot, Stéphane Hette.

### Affaires sociales :

Huguette Rossard, Claudine Dubéchet, Martine Bardet, Jacqueline Boukheit, Guy Sallès.

## Commission des affaires sociales

Cette nouvelle commission, complémentaire du club "Déte et Loisirs" a pour but de resserrer les liens entre les habitants du village, de tenter de rompre l'isolement et de recréer une certaine dynamique de groupe.

Pour ce faire, nous avons multiplié les contacts, par sondage, puis, en visitant les foyers. L'accueil qui nous a été réservé fut plutôt chaleureux, pour exemple, la fête des voisins, qui pour sa grande première, a remporté un succès certain, fière d'environ 120 participants. Tous semblaient ravis et se sont séparés sur de joyeux "A l'année prochaine".

Périodiquement, les jeux de société suivis de l'atelier "mémoire" et clôturés par un goûter se déroulent dans la petite salle de réunion.

A signaler l'intérêt signalé l'intérêt porté par les personnes âgées à l'atelier mémoire animé bénévolement par Jacqueline Boukheit. Cette dernière qui professionnellement œuvre auprès des "chevelures blanches" met ses compétences et son dynamisme au service de ceux qui éprouvent le besoin d'entretenir leur mémoire.

De nombreux projets sont en gestation. Des suggestions nous ont été faites grâce aux échanges évoqués précédemment, tels que atelier cuisine, temps de réflexion et discussions, mémoire du village, anecdotes du passé, ballades, etc...

Toutes vos idées nous sont précieuses et nous sommes prêts à les exploiter. N'hésitez pas à nous contacter. A l'avance, soyez-en remerciés.

## Édito

En mars dernier, une nouvelle équipe (malheureusement déjà amputée d'un conseiller) a été désignée par les électeurs. Durant six années elle devra œuvrer pour l'intérêt général afin que la commune conserve un minimum de dynamisme, malgré les difficultés qui se profilent à l'horizon, notamment en matière de gestion budgétaire, dématérialisation des procédures administratives, etc. Car la couleur a été annoncée par le président de la République le 22 octobre dernier : "Nous ne pouvons plus continuer à faire comme si notre administration locale ne posait aucun problème, comme si la France pouvait, seule en Europe, conserver une organisation aussi complexe, aussi enchevêtrée et qui ne correspond pas en vérité à l'esprit de décentralisation qui est un espace de liberté locale et de responsabilité". Vaste programme qui ne manquera pas d'engendrer des débats passionnés voire houleux entre nos "grands" politiques de tous horizons. Certaines habitudes, y compris les mauvaises, devront être oubliées et ce ne sera pas toujours facile...

**A l'aube de cette période de Fêtes, le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et une très bonne année 2009.**

Jacky Muneaux

## SOMMAIRE n°0

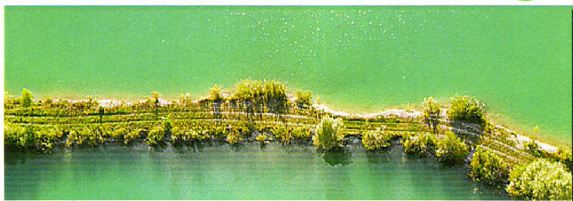
P1 Édito, Ecoles : des projets, des idées ..., Commission des affaires sociales, Les commissions communales

P2 Renseignements pratiques, la Boulangerie Budget 2008

P3 Budget 2008 (suite), Les projets 2009

P4 La forêt communale, Qui fait quoi pour la forêt communale, Rappel aux habitants non inscrits sur les liste électorales, Demandeurs d'emploi, Nous sommes installés dans le 21<sup>ème</sup> siècle...

# Renseignements pratiques



## Eau et assainissement

Depuis l'adoption de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006, les régimes des redevances versées aux agences de l'eau ont intégralement été revus. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les collectivités doivent appliquer des redevances différentes de celles précédemment mises en œuvre. Les conséquences de ces changements sont notamment importantes pour l'établissement des budgets des services des eaux et de l'assainissement et leur répercussion sur la facturation à l'utilisateur. Les abonnés ont pu mesurer l'incidence financière des modifications en consultant les factures reçues il y a quelques semaines. Et ce n'est pas fini car certaines de ces taxes augmenteront dans les prochaines années.

Ce qui est également prévu dans les prochains mois et années, notamment en matière d'assainissement : mise en place d'un compteur de mètres cubes dans chaque propriété équipée d'un forage (puits) et ils sont nombreux à Heiltz Le Maurupt. Chaque propriétaire devra en faire la déclaration en mairie. A défaut et après mise en demeure, il sera redevable d'une consommation forfaitaire. Cette nouveauté est destinée à lutter contre ceux qui prélèvent de l'eau et ensuite, après utilisation dans le circuit parallèle, la déversent dans le tout-à-égout échappant ainsi à la taxe d'assainissement calculée par rapport à la consommation d'eau potable enregistrée par le compteur. Ce procédé étant particulièrement injuste vis-à-vis de ceux qui ne " détournent " pas, permettra de rétablir certains " bons principes ". Le suivi très pointu des consommations enregistrées, nous a permis de détecter des consommations anormalement basses au regard de la composition du foyer et de l'historique de la consommation de celui-ci.

## La boulangerie

Son installation dans le commerce multiservices n'est plus d'actualité. Le projet a été abandonné par la communauté de communes à la demande de la commune d'Heiltz Le Maurupt. Les multiples tracasseries, notamment administratives et l'incapacité pour le boulanger d'assumer les charges matérielles et financières du déménagement ont été les facteurs déterminants de notre décision. Ainsi, la communauté de communes a récupéré son droit de disposer de l'immeuble. Après la vente d'une portion pour le cabinet infirmier, la communauté de communes est sur le point de céder une seconde partie en vue de l'installation d'un commerce de coiffure.

### La boulangerie restera donc sur le site actuel.

Après l'incendie qui a ravagé partiellement une partie du fournil et du laboratoire de pâtisserie, la compagnie d'assurances CMMA a fixé l'indemnité totale de sinistre revenant à la commune propriétaire de l'immeuble à 19 341.00 uros. Une indemnité immédiate de 15 163.00 uros a été versée en 2007. L'indemnité différée de 4 178.00 uros sera réglée après travaux et sur justification de leur exécution par factures acquittées dans le délai de 2 ans à compter du jour du sinistre. Une grosse partie de cette somme a été utilisée (10 470.38 €) pour les travaux de nettoyage des locaux, d'électricité et peinture. La somme de 8 870.62 € est disponible pour la réhabilitation complète du fournil.

Mais voilà où le bas blesse : nous avons réalisé une estimation des travaux de mise aux normes. Elle s'élève à plus de 30 000 € sans espoir de perception d'une quelconque subvention ni récupération de TVA (l'immeuble étant censé produire des revenus).

Une solution existe. Elle permettrait de débloquent une situation désastreuse mais, ce n'est pas le conseil municipal qui peut prendre la décision...

Nous devons donc décider à très court terme compte tenu de la situation actuelle, si la commune doit engager au minimum 21 000 € pour compléter le financement des travaux. Si vous avez des idées sur ce sujet, n'hésitez pas à les communiquer.

Il faut être conscient que si rien n'est décidé, la boulangerie disparaîtra...

## Information sur la collecte d'index électricité :

ERDF (électricité réseau distribution France). L'Agence Technique Clientèle Reims Champagne a retenu le choix d'externaliser, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, ses activités de collecte d'index sur compteurs d'électricité sur la commune. Ainsi la prochaine relève sera effectuée par du personnel d'une société privée LS SERVICES.

Secrétaire de mairie. L'actuelle secrétaire cessera officiellement ses fonctions le 31 décembre pour rejoindre d'autres horizons. Une offre d'emploi publiée sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a recueilli 14 candidatures auxquelles s'ajoutent 2 candidatures d'Heiltz-Le-Maurupt. Gros problème rencontré : pas une seule candidature ne correspond au profil recherché à savoir : aucune compétence en matière de comptabilité publique, élaboration des budgets, rédaction des délibérations, état civil, élections, maîtrise de l'outil Internet, etc...

## Illuminations de fin d'année

Le changement ne peut avoir échappé à personne. Le conseil municipal a décidé l'acquisition de nouvelles décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année. Les candélabres de la grande rue sont équipés de sujets modernes, répondant aux normes de sécurité. Les ampoules sont remplacées par des petites lampes appelées "leeds" beaucoup moins consommatrices d'électricité. Certains vont dire "encore la grande rue" et nous, on a rien... Pourquoi ce choix du conseil municipal ? Il se justifie par la forme des candélabres installés il y a quelques années. Modernes et sécurisés, il n'y aura (en principe) pas d'autres interventions à faire car les réseaux sont enterrés. Au cours des prochaines années, des décors du même type seront installés dans les rues équipées de candélabres identiques. Quant aux équipements "ampoules" récupérés, ils seront mis en place dès l'hiver 2009 dans les rues où les réseaux ne sont pas enterrés.

## Station d'épuration et réseaux de collecte

La loi nous y oblige et le processus est enclenché. Nous vous en avons déjà fait part. La station d'épuration déverse illégalement les eaux traitées dans la rivière. Depuis 2000, l'arrêté préfectoral est périmé. La procédure visant à obtenir son renouvellement a débuté. Mais elle sera longue compliquée et coûteuse pour la collectivité et les usagers. Le principe d'assainissement actuel va être mis à l'étude (station d'épuration et réseau de collecte). Ce que l'on sait déjà : la station d'épuration n'est plus aux normes. Le réseau de collecte (tout-à-égout) est en mauvais état. N'étant pas étanche, il capte des eaux parasites (nappe) qui provoquent des désordres hydrauliques à la station. En outre, des eaux de toitures y sont dirigées et c'est interdit... L'étude comprend (entre autres) le passage de caméras dans les tuyaux de collecte et des tests à la fumée permettant d'identifier les toitures illégalement raccordées.

Cette dernière information devrait permettre à ceux qui sont concernés de procéder aux modifications avant d'y être mis en demeure. Pas d'urgence cependant car l'étude sera longue et le financement des travaux n'est pas assuré surtout par les temps qui courent...

## BUDGET 2008

*Nous avons pensé que la publication des grandes lignes budgétaires en matière d'investissement et de fonctionnement intéresserait les amateurs de chiffres ou plus simplement ceux qui sont curieux de connaître où passent leurs impôts.*



## Investissement (en euros valeur TTC)

Décembre 2007-Pose de menuiseries aluminium et pvc isolantes à la salle des fêtes : 13 011 uros  
Réfection du château d'eau : 107 725.91  
Honoraires géomètre expert (découpage de parcelles) : 4 251.10  
Plantations communales : 19 220.21  
Mobilier : 493.95  
Illuminations fêtes de fin d'année : 4 365.71  
Columbarium : 4500.00  
Etude Plan Local d'Urbanisme : 4 747.17  
Combi aspirateur souffleur de feuilles : 700.01  
A noter que certains de ces investissements ont bénéficié de subventions.

## Fonctionnement

en euros

Electricité : 2 119.80  
Combustibles : 14 580.73 (une part importante de cette somme est remboursée par la communauté de communes).  
Carburant : 1 061.64  
Fournitures de voirie : 803.14  
Entretien et réparation de bâtiments : 16 716.79  
Entretien et réparation de voies et réseaux : 8 731.08  
Entretien de bois et fossés : 851.55  
Primes d'assurances : 4 221.80  
Fêtes et cérémonies : 1 209.78  
Abonnements divers : 1 086.69  
Maintenances diverses dont logiciels et Internet : 1 463.13  
Rémunérations personnel titulaires (salaires et charges) : 28 720.16  
Rémunérations personnel non titulaires : 9 472.68  
Cotisations URSSAF : 8 088.00  
Indemnités des élus : 16 372.52  
Subventions aux associations : 3 070.00  
Il y a d'autres dépenses. Chacun peut venir en mairie pour consulter les documents budgétaires.



## Service de l'eau

Produit de la vente de l'eau : 15 545.15 € TTC pour 18 017 mètres cube.  
Produit de la location des compteurs : 1 724.70 €  
axe Agence de l'eau : 2 052.19 €  
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 1 222.19 €

## Service de l'assainissement

Gestion : communauté de communes des Trois Rivières  
Montant total ttc : 10 936.59 €  
Dont :  
Redevance abonnés : 9 935.75 € ttc  
Taxe modernisation des réseaux de collecte : 1000.84 €, les deux étant calculées en fonction de la consommation d'eau. Depuis 2008, toutes les collectivités sont assujetties à cette taxe auparavant dénommée "contre valeur pollution" et dont seules les communes de plus de 400 habitants étaient redevables.

# Les projets 2009

## Voirie communale

L'enduisage (goudron + gravillon) de la rue Saint Jean sera réalisé ainsi qu'une opération de point à temps (gravillonnage de parties dégradées) sur la rue des Raines.

La réhabilitation d'un trottoir de la rue de la place est également envisagée tout comme la mise à l'étude du renforcement de la chaussée et la construction de trottoirs d'une portion de la rue des Raines allant du carrefour de la boulangerie jusqu'au carrefour de la route d'Etrepy en tranche "ferme", avec un prolongement jusqu'au carrefour de la rue de la place en tranche "conditionnelle". Il est évident que l'effacement des réseaux EDF et France Télécom doit aussi être prévu. A ce jour, il est impossible de donner l'année de réalisation car il faut attendre son tour et la liste est longue.

## Bâtiments communaux

La commune dispose d'un patrimoine important en matière de bâtiments. Leur entretien représente une lourde charge et il faut agir dès la moindre amorce de dégradation. Là aussi, les projets ne manquent pas. Les travaux de réhabilitation de l'intérieur du temple ont débuté. L'incidence financière sur le budget de la commune est moindre puisque les travaux sont en grande partie financés par des subventions et l'association des Amis du Temple.

L'ancien foyer rural (salle de danse) verra sa charpente et couverture remise à neuf. En outre, le chauffage sera modifié par une reprise sur la canalisation de chauffage de la salle des fêtes avec pose de radiateurs à eau chaude. Il est également prévu l'installation d'un plafond isolant, des travaux

de peinture et d'électricité ainsi que la mise aux normes incendie de la cage d'escalier (cloison et porte coupe feu).

Le changement des fenêtres de la mairie est également envisagé. Un devis a été établi par une entreprise spécialisée qui a estimé le montant des travaux à 25 877 € pour 21 fenêtres (valeur juillet 2007).



L'entreprise sarl Fèvre qui a procédé au démontage des cheminées des anciens logements de fonction des instituteurs a dû entreprendre quelques consolidations de la charpente et nous a conseillé d'être attentif à son degré de dégradation (pas d'urgence, mais à surveiller).

D'autres travaux de moins grande ampleur ont été décidés : installation d'une VMC et changement de

la porte d'entrée de chaque logement de la rue des écoles. Le changement et la mise aux normes des wc de la salle des fêtes, le renouvellement de la peinture de la grande salle et la charpente couverture et zinguerie du fournil de la boulangerie figurent également sur le planning des projets à court terme.

## Réhabilitation de l'ancien dépôt d'ordures de la "pierre a cul"

L'opération a débuté il y a quelques jours. Une entreprise procède à l'étalement du monticule de déchets. Suivra une opération de plantation de diverses essences. Il est strictement interdit d'y déposer des déchets (y compris branchages et résidus de tonte de gazon). L'interdiction sera signalée par des pancartes. Nous avons demandé à la gendarmerie et au garde de l'Office National des Forêts compétent sur le territoire de la commune, de procéder à des contrôles inopinés. En cas de flagrant délit, l'amende est "très salée" et la sanction peut aller jusqu'à la confiscation du véhicule utilisé.

Avant que ne soit trouvée une autre solution "locale", les déchets doivent être acheminés vers la déchetterie de Vanault Les Dames.

Nous vous recommandons de faire usage d'un composteur. Le compost est un amendement organique. La plaquette du Symsem distribuée récemment explique la bonne méthode de gestion d'un composteur et propose de passer commande d'un composteur à un prix défiant toute concurrence.

# La forêt communale

# Qui fait quoi pour la forêt communale ?

Le territoire communal est touché tous les 10 ou 15 ans par une bourrasque qui détruit quelques hectares de peupleraie. Mais le 26 décembre 1999 une violente tempête (historique) ravagea près de 90 % des plantations de plus de 10 ans. Sur un marché saturé, la vente des bois endommagés fut médiocre. Ces dernières années environ 150 000 € furent nécessaires pour nettoyer, reboiser et entretenir les parcelles communales.

En plus de cela, un nouveau problème nous préoccupe depuis quelques années, la "melampsora larici-populina" ou plus familièrement nommée la rouille du mélèze. Un traitement existe mais nous avons refusé son application car, que ce soit par hélicoptère ou au sol, il est polluant, onéreux et pas toujours efficace. Le remplacement des peupliers malades par de nouveaux cultivars résistants est la seule façon de combattre ce champignon. Avant cela, avec un agent de l'O.N.F, nous avons procédé à de nombreuses mesures d'échantillons sur des bois contaminés depuis 5 ou 6 ans. Il s'avère que leur croissance est nettement

inférieure à la normale, même dans d'excellents terrains.

Le long de la route d'Etreppe, avec l'aide des membres de la commission des bois, des employés communaux et d'une douzaine d'habitants, 2 ha de bois ont pu être nettoyés et replantés cette année. Pour 2009, l'O.N.F prépare un dossier de demande de subvention pour bénéficier d'aides à la reconstruction des peupleraies sinistrées par la rouille, 5 ha seraient concernés.

Le premier aménagement forestier 2008/2017 vient d'être rédigé par l'O.N.F. Ce document consultable en mairie retrace les analyses du milieu naturel, les besoins économiques et sociaux, la gestion passée, les orientations ainsi qu'un programme d'action.

Il est agréé par de nombreuses cartes et plans.

Nous ne voudrions pas terminer ce paragraphe sans remercier les membres de la commission des bois pour leur aide ainsi que l'agent de l'O.N.F pour son professionnalisme et sa présence sur le terrain.

	La commune	L'ONF
Champ régulier du "régime forestier"	Est propriétaire de la forêt (patrimoine privé). Dispose de pouvoirs judiciaires.	Assure la surveillance foncière et la surveillance générale (police forestière, chasse, nature).
	Décide des orientations stratégiques pour sa forêt. Approuve l'aménagement forestier.	Elabore et propose l'aménagement. Veille à son application et encadre la gestion courante.
	Décide du pouvoir des coupes de bois.	Met en vente les bois, prépare les ventes (identifie les parcelles, martèle...) Contrôle les exploitations.
	Décide de la destination et du mode de vente du bois.	Propose le programme annuel des travaux et veille à leur cohérence avec l'aménagement.
	Décide le programme des travaux à réaliser et en est le maître d'ouvrage.	Fixe les conditions techniques d'occupation et d'exploitation du domaine forestier.
Champ contractuel des prestations de l'ONF	Accorde les concessions. En fixe librement les clauses générales, notamment financières.	Emet les factures des ventes de bois.
	Est maître d'ouvrage et choisit ses prestataires.	Réalise des prestations diverses (travaux, expertise, maîtrise d'œuvre).
	Choisit le mode de gestion de la chasse.	Organise les consultations et la location de la chasse.
	Choisit le prestataire en exploitation du bois.	Peut réaliser le cubage / classement / lotissement des bois vendus, abattus et façonnés.

*Nous sommes installés dans le 21ème siècle.  
Nous allons franchir la borne 2009 dans quelques jours.  
Nous qui sommes nés dans les années 40, 50, 60...*

Lorsque par nostalgie, nous comparons la "vie actuelle" avec celle de "tous les jours qui marqua notre jeunesse :

Mais comment avons-nous pu survivre ?

Comment nos parents ont-ils pu être aussi inconscients et irresponsables ?

A l'époque, les Simca 1000, Dauphine, Floride, R8, Ami 6, 2 cv n'avaient pas de ceinture de sécurité, pas d'appui-tête et bien sûr pas d'airbags. Sur la banquette arrière, c'était "rigolo" et pas dangereux !

Les barreaux des lits et les jouets étaient multicolores ou souvent vernis avec des peintures contenant du plomb ou d'autres produits toxiques.

Il n'y avait pas de sécurité enfant sur les prises électriques, portières de voitures, médicaments et autres produits chimiques ménagers ;

On faisait du vélo sans casque ;

On buvait de l'eau au tuyau d'arrosage, à la borne fontaine, sans que ce soit de l'eau minérale sortie de bouteille stérile ;

On bricolait des voitures dites de "course" pour tenter de battre des records de vitesse sans prévoir que parfois le frein était un élément

essentiel permettant d'éviter le crash ;

On fabriquait des armes pour jouer à la guerre dans le parc des Américains, exemple Popaul avec sa mitrailleuse en bois, modèle unique au monde... Pour autant, aucun d'entre nous n'est devenu un bandit de grands chemins ;

On allait se baigner au plongoir ou à la "vanne" sans maître nageur, sans surveillance, On testait la solidité du portique du terrain des sports depuis la passerelle située à 5 mètres du sol ;

On avait le droit de jouer dehors à la seule condition de rentrer avant la nuit.

Nos parents ignoraient bien souvent où nous étions et il n'y avait pas de portable pour demander : "Es où ?". Incroyable !

On avait des écorchures, des fractures, et parfois même des dents brisées, ou encore quelques douleurs sur la tête ou au bras provoqués par le trousseau de clés ou le poing du "Père Jules" mais personne n'était mis en accusation ou en examen pour ça !

Nous n'avions pas de Playstation, Nintendo, X-Box, jeux vidéo, 99 programmes de TV sur câble ou satellite, pas de Dolby surround, de

portable, d'ordinateur, de chat room sur Internet, mais nous avions... des amis plus proches et plus disponibles ! On pouvait aller chez un copain, frapper à sa porte sans digicode ou tout simplement entrer chez lui pour l'inviter à venir jouer avec nous, dehors, oui dehors, dans le monde cruel ! Sans surveillance.

Comment cela a-t-il pu être possible ?

On jouait au foot à Bourmonville dans le parc de M. Grunblait avec pour cible (bien souvent, non pas le but, mais la camionnette bleu délavé du père Frumin, un étameur itinérant), jusqu'au printemps pour laisser la place aux vaches, sans verser de location, en lui disant tout simplement merci.

Nous avions des libertés, des échecs, des chagrins, des succès, des devoirs, des tâches, des chagrins... et apprenions à vivre avec.

La question est donc : mais comment avons-nous survécu ? Comment avons-nous pu développer notre personnalité ? Entre-nous, est-ce qu'on n'était pas -si non plus- du moins autant heureux que les jeunes d'aujourd'hui ?



## Rappel aux habitants non inscrits sur les listes électorales

L'année 2009 sera marquée par les élections européennes. Nous rappelons à celles et ceux qui ne sont pas inscrits qu'ils ont la possibilité d'accomplir cette formalité jusqu'au vendredi 19 décembre à 18h30, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Une permanence sera assurée le 31 décembre de 16 à 17 heures pour les retardataires. La mairie sera fermée du 20 décembre au 5 janvier inclus.

## Demandeurs d'emploi

La crise qui nous touche a une incidence sur l'emploi. Ainsi, à la date du 10 novembre 2008, la commune comptait 15 demandeurs d'emploi (7 hommes 8 femmes). Un nombre qui risque de monter dans les prochains mois.

Photographies et mise en page : bétévolat Stéphane Hette

Le soir, peu avant 20 heures, beaucoup avaient l'oreille collée au poste de TSF pour écouter la famille Duraton sur Radio Luxembourg. Une question restée ancrée dans les mémoires était attendue au cours de l'émission "Il est pas là Jules" ?

Cette même question était souvent posée à l'école avant les cours du matin à ceux qui, en avance, allumaient le feu. La porte s'ouvrait lentement et on entendait la petite voix de Daniel interroger : "il est pas là Jules". Mais ce jour là, pas de rigolade, une grosse voix se fit entendre "si, il est là". Et oui, il était là le père Jules, ce hussard noir de la république à la blouse grise, et Daniel (aujourd'hui décédé) se retrouva assis sur l'armoire jusqu'à l'ouverture des cours... L'année du "certif" fut marquée par l'arrivée du remplaçant de M.

Kleckner parti à la retraite. Un jour l'inspecteur est venu inspecter... Le lendemain, le "remplaçant" nous demanda une rédaction précisant nos impressions sur M. l'inspecteur dont le seul patronyme (Marintabouret) provoquait déjà l'hilarité. C'est Gilles qui livra sans doute le meilleur portrait avec un commentaire méritant un espace dans Hara Kiri. Le maître l'a conservé uniquement pour lui, mais le large sourire qui animait son visage lors de sa lecture en disait long...

Jacky Muneaux

Toi qui as vécu cette époque, tu as sans doute des anecdotes du même genre dans un coin de ta mémoire. N'hésite pas à nous les communiquer nous les publierons.